

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit « **SERVİETTES ECOLABEL 2 PLIS 18 G/M2 39x39 CM BLANC OUATE** » avec la référence **102.21** fabriqué et distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans les réglementations suivantes pour les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 2004, relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI, sur papier et carton.
- Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation prévue:

- Convient au contact direct avec des aliments secs.
- Stockage prolongé à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds jusqu'à 70°C maximum 2 heures.
- Ne convient pas au four/micro-ondes.

Matière première du matériau ou de l'objet en contact avec les aliments:

La principale matière première du produit est le papier tissu.


Traçabilité :

La traçabilité peut se faire avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil

du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

Ordis, 20 février 2023.



Carla Iglesias López

Le Service de conformité à la réglementation

GARCIA DE POU S.A.